

Les avocats de l'homme d'affaires français Hubert Goutay, victime collatérale de la lutte contre les trafics de drogue dans le Golfe de Guinée, détenu au Maroc depuis plus de 4 mois, demandent l'accélération de son extradition vers le Bénin

Victime collatérale de la lutte contre les trafics de drogue dans le Golfe de Guinée, l'homme d'affaires français Hubert Goutay, détenu au Maroc depuis plus de quatre mois, a accepté son extradition vers le Bénin. Dans un communiqué officiel (ci-dessous), ses avocats demandent aux autorités compétentes de tout mettre en œuvre pour accélérer cette procédure.

« Hubert Goutay, négociant en matières premières, dirigeant de la société familiale Goodness SAS honorablement connue des acteurs du commerce maritime, est toujours injustement détenu au Maroc depuis son interpellation en octobre 2021 à l'aéroport de Casablanca, sur la base d'une notice rouge émise par Interpol à la demande du Bénin.

Les autorités béninoises ont demandé son extradition, pour l'entendre de nouveau, à la suite de la découverte, en mai 2021, de drogue à bord d'un bateau de l'armateur MSC. Ce navire, le MSC Kim, avait transporté une cargaison de sucre achetée par Goodness SAS au négociant Sucden Middle East en vue de la revendre à une entreprise béninoise.

Déjà auditionné à Cotonou en juin 2021 sur cette affaire dans laquelle son innocence ne fait aucun doute pour les autorités judiciaires ou les services spécialisés des pays concernés, Hubert Goutay avait quitté le Bénin libre.

En effet, il n'a jamais approché ni de près ni de loin le navire, les conteneurs dans lesquels de la drogue a été retrouvée, pas plus que les zones portuaires de chargement et de déchargement.

Le 16 février 2022, après plusieurs reports d'audience liés à des demandes de transmission de pièces complémentaires à la justice béninoise et à l'impossibilité pour les avocats français de se rendre au Maroc en raison des mesures sanitaires prises par ce pays pour lutter contre l'épidémie de Covid, Hubert Goutay a pu enfin être entendu par les magistrats de la Cour de Cassation marocaine et faire connaître sa position.

Devant la haute juridiction du Maroc qui doit émettre un avis sur la demande d'extradition, Hubert Goutay, qui clame son innocence depuis le début de l'affaire, a déclaré qu'il acceptait d'être extradé volontairement vers le Bénin. La juridiction en a pris acte.

Faisant écho à son client, le Bâtonnier Pierre-Olivier Sur a affirmé à l'audience « la confiance d'Hubert Goutay en la justice béninoise, lequel souhaite être jugé au fond à Cotonou afin que son innocence soit définitivement acquise ».

Le Bâtonnier Sur a demandé qu'en contrepartie de cette confiance, il soit libéré et mis sous contrôle judiciaire, la détention ne se justifiant nullement eu égard à l'innocence et l'esprit de coopération de son client.

Le feu vert d'Hubert Goutay à son extradition vers le Bénin n'est toutefois pas un blanc-seing à la procédure des notices rouges d'Interpol, inappropriée dans son cas.

Les notices rouges d'Interpol, organisme international dont le siège est à Lyon, sont régulièrement dénoncées par les avocats à raison des nombreux abus liberticides constatés



Les avocats de l'homme d'affaires français Hubert Goutay, victime collatérale de la lutte contre les trafics de drogue dans le Golfe de Guinée, détenu au Maroc depuis plus de 4 mois, demandent l'accélération de son extradition vers le Bénin

dans leur usage. Lors d'une question au gouvernement posée par le Sénateur Loïc Hervé le 16 février 2022, le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, a rappelé que selon le droit international, les procédures d'extradition relèvent de la compétence territoriale des Etats qui ont compétence pour juger de tous crimes et délits commis sur leur territoire.

Il a précisé que sous l'influence de la France, entre autres, Interpol avait établi des garanties pour prévenir l'usage abusif des notices rouges et qu'il ne pouvait s'exprimer sur cette affaire qu'il connaît bien.

Hubert Goutay, sa famille et ses avocats souhaitent aujourd'hui que celui-ci puisse être entendu dans les meilleurs délais par les juges en charge du dossier au Bénin, dans un souci de bonne administration de la justice et respect de ses droits.

Ils attendent donc que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour que la procédure d'extradition aboutisse au plus tôt, alors qu'il est incarcéré depuis plus de 4 mois au Maroc. »

Source : avocats d'Hubert Goutay